

BULLETIN MUNICIPAL N°34

FEVRIER 2017



Un hangar pour mettre à l'abri l'ensemble du matériel communal en toute sécurité et à proximité de l'atelier communal



Le mot du maire



« A Laimont, il fait bon ».

Cette maxime illustre la douceur de vivre de notre commune et anime notre politique : tout un ensemble d'actions et d'initiatives, menées au cours des années, qui concourt à l'échange, à la convivialité, au lien social entre les habitants et donne ce sentiment de bien-être au sein de notre village.

Mais, depuis quelques années déjà, nous subissons le poids de décisions nationales liés aux regroupements de communautés et aux transferts de compétences, à la rationalisation, aux économies... Tout cela met à mal les stratégies définies au niveau communal. Rester maître de notre avenir va devenir un vrai challenge.

C'est ainsi que le législateur a souhaité à l'horizon du 1^{er} janvier 2017, le regroupement des communautés de communes sur des périmètres encore plus grands avec au moins 5000 habitants. C'est dans ce contexte qu'un travail de rapprochement avec la communauté d'agglomération Grand-Sud et la Copary a été initié en 2016. A ce jour, la fusion des deux structures semble ne pas favoriser une amélioration des services publics et risque de provoquer une augmentation de notre fiscalité. Le temps des études n'est pas terminé, mais, en l'état, je ne vois pas comment accepter quelque chose qui diminue encore le pouvoir de décision de notre commune sans apporter une réelle plus value pour les habitants.

Concernant les travaux dans la commune, nous avions initié un projet de réhabilitation de la salle communale. L'Etat n'a pas validé les subventions à hauteur des prévisions. En conséquence, le conseil municipal n'a pas pu mener les travaux faute de financement.

Les compétences décisionnelles des communes se réduisent donc de plus en plus, soit par transfert de compétences, soit par le jeu de l'attribution de subventions. Et pourtant, c'est à une échelle humaine, dans la proximité, que se gère la réalité des services aux habitants pour une belle qualité de vie.

Néanmoins, sur le sujet de l'école, les communes et l'Etat ont réussi à trouver une solution en adéquation avec les volontés de chacun. L'Education nationale nous avait informé de la suppression d'un poste d'enseignant sur le RPI en septembre 2017 et nous laissait le soin d'organiser le groupement pédagogique avec trois enseignants. Ce n'était pas l'aspect strictement comptable qui nous posait question, mais la spirale qui pourrait entrainer à terme la disparition du RPI. Conserver le RPI, c'est offrir les conditions matérielles d'accueil que nous souhaitons à nos enfants, c'est maintenir le lien entre les parents, c'est sauvegarder des emplois (assistantes maternelles, entretien et ménage, commerce local...). Telle est la vision que nous défendons, celle d'une école pour nos communes. La situation est pourtant fragile et nécessite une véritable volonté des parents d'inscrire leurs enfants sur le RPI.

A Laimont, nous avons la chance d'avoir un tissu associatif très dense, avec un nombre important de bénévoles qui animent tout au long de l'année les activités et les diverses manifestations. Il convient de les remercier tous très chaleureusement de leur engagement sans faille depuis de nombreuses années. C'est notre force aussi pour un bien vivre ensemble.

Page 2

Location de salles

Plusieurs locaux communaux sont susceptibles d'être mis à disposition soit gracieusement, soit moyennant une location. Pour tout renseignement, visite ou réservation, prendre obligatoirement contact avec la mairie :

tél.:03.29.70.58.65 fax 03.29.70.51.82 ou e-mail: mairie.laimont@wanadoo.fr

Rappel des horaire de la déchetterie intercommunale

	Horaires ETE*	Horaires HI- VER*
Mercredi	08h30-12h30 14h30-18h30	08h30-12h30 14h30-17h00
Jeudi	14h30-18h30	14h30-17h00
Vendredi	14h30-18h30	14h30-17h00
Samedi	08h30-12h30 14h30-18h30	08h30-12h30 14h30-17h00
Dimanche	08h30-12h30	08h30-12h30

Le passage aux horaires d'hiver et d'été interviendra en même temps que le changement d'heure

Particuliers : accès gratuit sur présentation de la carte d'accès délivrée au siège de la Communauté de Communes du Pays de Revigny (vous munir de votre carte grise)

Professionnels du territoire : accès gratuit sur présentation de la carte d'accès spécifique délivrée au siège de la Communauté de Communes du Pays de Revigny et dans la limite d'1 m3 par entreprise et par semaine.

Les assistantes maternelles agréées domiciliées à Laimont

BOUGHANEM Cécile - 17 rue Joseph Colas DELEPIERE Frédérique - 19 chemin de la Barrière DUBOIS Edith - 13 rue Joseph Colas GACOIN Josette - 18 route de Revigny GUILLAUME Géraldine - 18 rue du Château MILLION Cathy - 2^{bis} rue Joseph Colas

REMY Magali - 6 rue du cachon

Tél. 03 29 70 59 51 ou 06 48 76 52 29 Tél. 06 26 58 57 50 ou 09 52 32 86 94

Tél. 03 29 78 70 51

Tél. 03 29 45 65 97

Tél. 07 86 84 23 90

Tél. 06 88 12 68 60 ou 09 53 32 18 41



Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser au Relais Assistante Maternelle, COPARY à Revigny.

Contact: Alexandra THOMASSIN - Tél. 03 29 78 92 44

Au registre de l'état civil

NAISSANCES

TIXIER Alyssia Marie Océane le 27/02/2016 NICOLLE Thyméo le 22/04/2016 AJVAZI Elvire le 24/09/2016

ROUSSEL Ézio le 23/09/2016 ARMANINI Alice le 03/11/2016

A votre service

Ouverture du secrétariat au public



Mardi et vendredi de 13 h 30 à 14 h 30 **Samedi** de 10 h 30 à 11 h 30

tél. :03.29.70.58.65 fax 03.29.70.51.82 par e-mail : mairie.laimont@wanadoo.fr

Information administrative

Elections présidentielles : Dimanches 23 avril et 07 mai 2017 Elections législatives : Dimanches 11 et 18 juin 2017

Nouveau – Mise en ligne du formulaire de vote par procuration :

Vous pouvez désormais remplir le formulaire CERFA de demande de vote par procuration sur votre ordinateur, l'imprimer et l'apporter à une autorité habilitée. Toutes les explications et le formulaire CERFA sont disponibles sous le lien suivant : Formulaire Cerfa n° 14952*01 external link

Pour les électeurs qui ne disposent pas d'un ordinateur connecté à internet et d'une imprimante, il est toujours possible d'obtenir le formulaire de procuration au guichet d'une autorité habilitée :

Soit le juge du tribunal d'instance, soit le greffier en chef de ce tribunal, soit un officier ou un agent de police judiciaire (autre que les maires et les adjoints).

Pour valider cette procuration, le mandant doit alors se présenter personnellement auprès d'une de ces autorités, être muni d'une pièce d'identité et du formulaire de vote par procuration.





Les jeunes recensés de l'année

Pierre SCHOSSELER Marie-Amélie MAISON 28/10/1999 03/05/1999

Les jeunes diplômés l'année 2016

Comme l'année passée, le jour de la fête patronale, les jeunes diplômés de l'année ont reçu un chèque-cadeau :

MARTIN Lilian	DNB
GUILLAUME Océane	DNB
REMY Célia	DNB
FOURMENT Rebecca	DNB
VIGOLucas	DNB
GACOIN Léo	DNB
ARAB Amélie	DNB
GAUTIER Manon	DNB
GOMEZ Julian	Bac Pro Electrote

GAUTIER Manon
GOMEZ Julian
SLINKMAN Jocelyn
Bac Pro Electrotechnique
Bac Technologique ST2D



BEN HASSAN Adil BERTON Maxime DEL REY Thomas VIGO Guillaume ARAB Sabrina TILLAND Danaé

VACHER Laure



Bac S
Bac S
BTS IRIS
BTS NRC
BTS Ass Gestion PME PMI
BTS CGO (Compta Gestion
des Organisations)
Diplôme d'état d'infirmier

Nouveaux Habitants

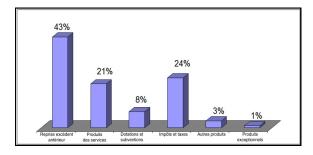
- 1/ KOLP-FOLDZ
- 2/ FOURMENT-DIETRICH
- 3/ RIBON-PICOT
- 4/ LEPREUX-GUERIF
- 5/ TEINTURIER
- 6/ HUGEAT-BIANCHIN
- 7/ JACQUET
- 8/ RAFFNER-CHRETIEN
- 9/ REUMONT-TOTI
- 10/ GUILLAUME Marc
- 11/ PALLARO Patricia



Commune de Laimont Le Budget 2016

L'année 2016, comme les années 2014 et 2015, a été une année de pause sur le plan budgétaire. En effet, après les lourds programmes de travaux réalisés en 2012 et 2013, la structure du budget d'investissement 2016 a quasi doublé par rapport à 2015. Ce n'était certes qu'une prévision comme nous le verrons par la suite. Comme vous le constaterez dans l'article consacré aux travaux communaux, les actions réalisées cette année ont permis notamment, d'acquérir différents matériels (chariot porteur des chaises de la salle communale, piano gaz dans la cuisine), de réaliser la totalité du hangar abri à matériels, situé derrière le nouvel atelier communal et de doter l'école de volets roulants supplémentaires, d'ordinateurs, de tablettes et de remplacer des chaises d'élèves.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT



* Les produits des services sont à un niveau légèrement inférieur aux produits des impôts et taxes et avec 20,87% constituent le cinquième de nos recettes.

La redevance perçue au titre de l'indemnité aux communes d'accueil pour le site de SITA est supérieure de 4.6% par rapport à 2015, due à une augmentation de tonnage traité.

Une vente de bois a été réalisée en 2016 permettant de rapporter 21 420 € à la commune. Aucun façonnage de bois n'a été fait par les agents techniques communaux.

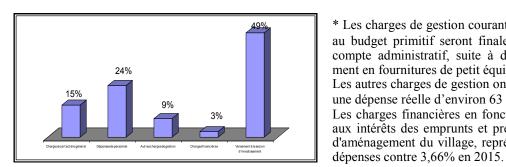
* Le volume des loyers des appartements communaux et les produits des locations sont stables. Ils s'élèvent à 22 034 € pour 23 200 € prévus au budget primitif. Il convient de préciser qu'au début de l'année 2016, nous avions « gelé » les réservations de la salle communale polyvalente à partir de septembre 2016, comptant réaliser de substantiels travaux. Ainsi, un certain nombre de réservation ont été refusé.

Les produits financiers n'existent plus car nos placements sont arrivés à terme.

* Au niveau des impôts locaux, et conformément à sa volonté de stabiliser le niveau de fiscalité, le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter le taux de la part communale en 2016. Concrètement, les impôts et taxes diverses représenteront presque 23% des recettes de l'année. En effet, il y a eu une évolution négative de la base imposable en 2016 et les recettes fiscales apparaitront à 130 783 € au compte administratif.

* Les dotations et subventions de fonctionnement de l'Etat ont baissé par rapport aux années précédentes. La dotation globale de fonctionnement est passée de 28 942 € en 2015 à 19 660 € en 2016. Toutefois, la situation globale de ce chapitre est positive car il ya eu des refacturations aux autres communes du RPI de frais de transport d'interclasse de midi des années antérieures.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



* Les charges de gestion courante qui, budgétisées à 102 220 € au budget primitif seront finalement arrêtées à 84260 € au compte administratif, suite à de moindres dépenses, notamment en fournitures de petit équipement et d'entretien. Les autres charges de gestion ont très légèrement diminué avec une dépense réelle d'environ 63 223 € contre 64100 € en 2015. Les charges financières en fonctionnement, qui correspondent aux intérêts des emprunts et prennent en compte les travaux d'aménagement du village, représentent désormais 2,59% des

* Le poste des dépenses en personnel, avec 24.20% du budget, représente la part la plus importante de nos dépenses pour un montant définitif de 166 636 €. Le niveau de dépenses de ce poste est lié l'embauche à titre permanent d'un second agent communal. Par ailleurs, les arrêts maladie de nos agents ont nécessité des remplacements au niveau du personnel communal.

SECTION D'INVESTISSEMENTS

Comme indiqué en préambule, le budget de la section d'investissement a quasi doublé par rapport à 2015. L'année 2016 est marquée, en recettes, par une baisse du fonds de compensation de la TVA, liée à de faibles montants d'investissements 2 ans auparavant et par un versement de la section de fonctionnement en hausse. Ainsi, même si la prévision de budget prévoyait un niveau d'investissement conséquent, dans la réalité il n'en a rien été. En effet, les travaux de réfection de la salle communale polyvalente envisagés au budget primitif ont été abandonnés en 2016 car le montant des subventions était très inférieur à celui espéré. Ne voulant pas mettre la commune dans une situation critique en termes d'endettement, le conseil municipal a préféré en septembre 2016 renoncer à cet investissement. Les dépenses d'investissement n'ont été réalisées concrètement qu'à hauteur de 26% des prévisions.

Recettes d'investissement

Conformément au tableau ci-joint elles se décomposent ainsi :

En ressources externes:

- La Taxe d'aménagement et le fonds de compensation de la TVA qui, compte tenu des menus travaux réalisés en 2014 constituent 1,28% du budget avec 8 900 € de recettes.

Ressources propr	res externes	264 906 €	38.09%
102	FCTVA-TA	8 900 €	
13	Subventions d'équipement	208 800 €	
165	Emprunts Cautions	47 206 €	
20	Immobilisations incorporelles	0 €	
40	Opération d'ordre entre sections	0 €	
41	Opérations patrimoniales	0 €	
Ressources propres internes		430 557 €	61.91%
1068	Report antérieur	67 496 €	
021	Virement de la section de fonctionnement	363 060 €	
024	Produits de cession des immobilisations	0 €	
TOTAL DE L	A SECTION	695 463 €	100.00%

- Les subventions d'équipement, budgétisées à hauteur de 208 800 € en 2016, sont arrêtées à un montant de 1 596 € compte tenu de la non réalisation des travaux d'investissement de la salle.

En ressources internes:

- le virement de la section de fonctionnement
- le report antérieur qui reste élevé à 67 497 €.

Dépenses d'investissement

	Non affectées		
16	Remboursements d'emprunts	79 870 €	11.48%
19	Différence sur réalisation d'immobilisation	0 €	
21	Immobilisations corporelles	169 470 €	24.37%
20	Immobilisations incorporelles	14 116 €	2.03%
23	Immobilisations en cours	377 100 €	54.22%
01	Report Reports sur investissement	54 907 €	7.90%
42	Opération d'ordre	0 €	
TOTAL DE L	A SECTION	695 463 €	100.00%

Le poste de remboursements d'emprunts couvre les annuités en capital pour 2016 des emprunts contractés pour un montant total budgétisé de 79 870 €.

Le prêt de 300 000 € contracté en 2011 pour les deux tranches d'aménagement du village arrivera à échéance en 2017 et 2018.

Le poste des immobilisations corpo-

relles, budgétisé à 169 470 €, apparaîtra au compte administratif pour la somme de 93 305 €. Le poste des immobilisations en cours (totalité des études et travaux de la salle non réalisés), budgétisé à 377 100 € apparaîtra au compte administratif pour la somme de 6 048 €.

Philippe Vautrin

Au cours de l'année 2016

Passage de la Flamme du Souvenir



Ce fut l'occasion, pour Régis Thiébault, de prendre sa nouvelle fonction de porte drapeau, succédant ainsi à Jacques Richard.





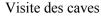


Artistes peintres an visite au lavoir



Sortie des membres de la Photothèque en Champagne







Fort de La Pompelle

L'association communale de la chasse



Une saison qui a bien commencé



Assemblée de la Confrérie de St Eloi



Page 9

LE PETIT JOURNAL N°34

Les travaux communaux

Un nouvel hangar communal:



Situé près de l'atelier communal avec aménagement paysager

Accès facilité par une allée prévue pour les poids lourds



Parements en bois pour mieux s'intégrer dans le paysage

Mise en sécurité du matériel en même temps qu'à l'atelier



A l'école:

Changement des volets de la classe de Mme Hervelin Pose d'un plancher pour poser les bonnets et les gants des enfants Plantation de fleurs par l'école

Pour être en conformité avec la loi Peillon, pose d'un "kit de drapeaux" sur la façade de l'école comportant un écusson avec un drapeau français et un drapeau européen.



Sur la voirie:

Nettoyage des trottoirs route de Revigny (mousse)



Réparation des avaloirs du chemin de la Barrière Aménagement des accotements sur la route de Bar Pose de panneaux « 30 » sur la rue des Grands Jardins Pose de pavés à l'entrée de la cour de la mairie



Elagage de la haie terrain de foot et des chemins communaux

LE PETIT JOURNAL N°34

Dans les bois :



Façonnage du bois destiné aux affouages par les employés municipaux : il sera ensuite distribué aux habitants qui en ont fait la demande.



Ramassage des poubelles abandonnées

Autres réalisations:

Peinture sur les grilles d'aération de la salle communale Peinture verte sur les porte et volets du lavoir de la tuilerie Peinture du hall d'entrée commun au logement et à la salle des associations

Pose de grillage dans le grenier de l'église (pigeons) Pose de pavés près de l'église

Placement d'un plot gris au niveau de la place handicapée Scellement de deux poteaux gris près de la boulangerie Dépollution des arbres de la mairie

Piano de cuisson : l'ancien datait de la construction de la salle, il n'était plus aux normes de sécurité et ne correspondait plus à l'usage demandé.





Installations décoratives pour les fêtes de fin d'année :

Les employés municipaux ont décoré l'entrée de la salle communale et et réalisé deux sapins de noël aux abords de la boulangerie et de la salle.

Ravalement du mur de la mairie

Pose d'une clôture en grillage en limite ouest du terrain

L'école : le Regroupement Pédagogique intercommunal





Le **mercredi** matin, mise en place **d'ateliers** variés grâce à la présence active et bienveillante de parents et grands-parents. **Merci pour leur précieuse participation.** Des moments de partage riches, appréciés des petits et des grands. **Le temps d'une matinée, l'école vit a**











Grâce aux tablettes à disposition dans chaque classe, les élèves peuvent prendre une photo pour valider leur











LE PETIT JOURNAL N°34

exercice.

Page 12













On apprend beaucoup en jouant... seul ou en équipe.









Page 13

LE PETIT JOURNAL N°34





Bravo les artistes!



Préparation du goûter avec les bonnes pommes ramassées au verger conservatoire de Laimont.











Cette année encore, l'école a produit du jus de pomme biologique. Les enfants se sont régalés en famille.



Pour le goûter, le pain est acheté chez le boulanger de Laimont.



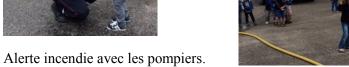


Apprendre à sortir vite d'un autocar.













Deux fois par semaine, Nadine vient lire des histoires.

Fête des écoles. Chants et théâtre.





Association Sportive et Culturelle de Laimont



Le mot du président du LAS : Didier LAURENT

J'espère que vous avez passé une agréable saison 2015/2016.

Cette année encore le L.A.S a mis les bouchées doubles pour vous proposer diverses activités. Grâce aux référants des sections régulières, aux bénévoles toujours présents pour l'organisation des manifestations annuelles et les différents intervenants (gym, marche nordique, zumba, stage de danse et de tennis de table. ...), l'animation du village se porte bien.

Toutes ces activités et manifestations se sont déroulées dans la joie et la bonne humeur!!

Ma principale satisfaction va à la nouvelle activité "Jeux de société "qui, tous les derniers samedi du mois rassemble un grand nombre de passionnés (jeunes et ado principalement).

La première soirée "Karaoké" a également rassemblé un public varié.

La sortie raquettes à la Bresse a enfin pu avoir lieu grâce un nombre suffisant de participants et à une neige abondante.

Cette année le partenariat avec la Copary a pu encore vous propser diverses activités (Festival rock, Spectacle pour les enfants des écoles de la Copary. ...)

Que l'année 2017 soit aussi riche en divertissement. L'Activité Sportive et Culturelle fait partie de la vie du village : n'hésitez pas à nous soumettre vos envies et idées, le L.A.S est à votre écoute.



Marche Nordique: Un sport venu d'ailleurs

Cette pratique sportive est née en Scandinavie, il y a maintenant une quarantaine d'années, et n'arrive dans l'hexagone qu'à partir des années 2000, mais reste confidentielle pendant quelque temps. Elle prendra vraiment son essor que dix ans plus tard.

La Marche Nordique, ne remplace pas la randonnée, ni la marche sportive, elle est une autre conception de la marche, une autre façon de marcher sportivement.

Le principe de la M.N. est <u>relativement simple</u>, il s'agit d'utiliser le mouvement naturel de balancier des bras pour se propulser vers l'avant grâce aux bâtons spécifiques à ce sport.

De ce fait, le bas et le haut du corps fonctionnent en même temps. Des études ont estimé que plus de 90% des muscles de notre corps sont stimulés et sollicités pendant la marche.



Quelques principes de bases simples:

Le buste est bien droit. Les épaules sont légèrement en arrière. Les bras sont tendus.

La main est fermée quand elle est devant et ouverte quand elle est en arrière pendant la phase de propulsion.

Et pour la partie basse du corps, on pose le talon en premier et on déroule naturellement le pied sur le sol. Nous ne sommes plus des bipèdes, nous sommes devenus des quadrupèdes.

Qui peut pratiquer la Marche Nordique?

Par sa dimension « Sport & Santé », la marche nordique s'adresse à tout le monde quel que soit l'âge ou la condition physique. Mais il ne faut pas perdre de vue que nous parlons quand même d'un sport et ce n'est en aucun cas une promenade.

La marche nordique est ouverte à tous ce qui ceux qui souhaitent pratiquer une activité sportive, des adolescents aux retraités, en passant par les sportifs confirmés.

Ce sport, se pratique sur tous les terrains.

<u>En ville</u>. Il permet de se déplacer en laissant au pratiquant le loisir de découvrir l'intérieur d'une ville, en empruntant des ruelles inaccessibles aux voitures.

Pour notre confort nous aurons pris soin de fixer au bout des bâtons des "pads" en caoutchouc pour permettre à la pointe du bâton d'être protégée : on assurera alors une bonne accroche des bâtons sur le revêtement urbain et aussi un déplacement en silence.

<u>A la campagne</u>. Pas besoin de "pads" en caoutchouc. Pour une meilleure accroche sur le sol, nous nous servons de la pointe en acier de nos bâtons. Nous sommes en contact direct avec la nature et les acteurs de la vie rurale, agriculteurs, bucherons etc... et bien sûr des animaux domestiques ou sauvages.

Pour les bâtons et le matériel inhérent à la pratique de la Marche Nordique, prenez contact avec votre encadrant. Ou alors par le biais des sites de ventes par internet, regardez ce qui est proposé par les différents magasins. Mais un petit conseil : nous prêtons les bâtons pendant quelques sorties. Venez donc nous voir, profitez de l'expérience des personnes présentes avant de faire votre choix, nous aurons le loisir d'en parler pendant la marche. Le bon choix est primordial, pour une bonne pratique de ce sport.

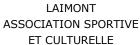
Rendez-vous à Laimont, devant la salle communale, tous les jeudis à 14h.

Comment me contacter: 06-77-30-10-44 (uniquement par SMS) amb.marchenordique55@gmail.com

Dominique Hédin

Activités régulières des sections du L.A.S.







Marche nordique : tous les jeudis à 14h Dominique HÉDIN

Gymnastique volontaire : tous les lundis de 20h30 à 21h30 Janick BOURCELLIER



Tennis de table : tous les mardis à partir de 18h30 Christelle Franz

Danses de salon : tous les mercredis de 20h à 21h30 Nadine Barbier



Zumba : tous les jeudis de 20h30 à 21h30 Géraldine GUILLAUME

Jeu de "Scrabble": tous les lundis de 14h à 16h tous les jeudis de 20h15 à 22h15 Denise Prot



Jeux de cartes : un samedi sur deux de 20h30 à 24h



Jeux de société: une fois par mois à 20h30 (à partir de 8 ans) Valérie MARJOLLET

Au calendrier associatif et communal

12 février	Repas dansant de la St Valentin	4 juin	Brocante
26 février	Sortie neige	10 juin	Concours de cartes
8 mars	Carnaval des enfants	13 juillet	Bal de la fête nationale
12 mars	Expo' artisanale	Juillet/ août	C.L.S.H. et Ballu'été
19 avril	Chasse aux œufs	16, 17 septembre	Journées du Patrimoine
22 avril	Soirée Karaoké	30 sept et 1 ^{er} octobre	Fête patronale
8 mai	Fête patriotique	11 novembre	Fête patriotique
26 mai	Fête des voisins	16 novembre	Fête du Beaujolais

Animations au cours de l'année 2016

Exposition artisanale



Danses de salon



Invitation à danser tous les mercredis soir, à la St Valentin, au Beaujolais Nouveau, à la fête patronale,...









Page 19

LE PETIT JOURNAL N°34

Tennis de table

SI VOUS AVEZ ENTRE 7 ET 77 ANS,

REJOIGNEZ-NOUS AU TENNIS DE TABLE TOUS LES MARDIS ENTRE 18H15 ET 20H30 (1ère HEURE RÉSERVÉE AUX PLUS JEUNES NON EXPÉRIMENTÉS)

Les joueurs de la saison 2016/2017

Nous sommes 15 licenciés

- → 8 adultes en D2 (2^e niveau de compétitions départementales),
- \rightarrow 1 junior en D2,
- \rightarrow 3 adultes en loisirs,
- \rightarrow 3 enfants en loisirs.

Par rapport à la saison dernière, nous avons augmenté nos effectifs de 3 joueurs :

les enfants reviennent petit à petit.

Laimont est présent en championnat Adultes (1 équipe en D2 composée majoritairement d'Alain et Hervé Viala, de Daniel et Sébastien Reeb ainsi qu'Aurélien Vivien-Raguet et Hugues Fourment

Félicitations à tous car ils arrivent 2^e avec 12 points (3 victoires, 1 nul et 1 défaite).

Les trois nouvelles recrues (au 1^{er} rang sur la photo) fières de leur médaille obtenue au Grand Prix Jeunes de Meuse du 26 novembre dernier.

Les tarifs des cotisations

Elles varient de 40 à $60 \in$ selon les licences et les âges et comprennent la cotisation L.A.S. de $6 \in$.

La composition du bureau

Christelle Franz à la présidence et à la correspondance du club (Tél. 06.99.07.16.49).

Daniel Reeb : secrétaire, Valérie Marjollet : trésorière.

Les entraînements

Ils se déroulent tous les mardis en périodes scolaires de 18h15 à 19h30 pour les enfants.

Puis viennent les joueurs plus expérimentés (compétiteurs et loisirs) sans coupure pendant les vacances scolaires.

Les joueurs réguliers, de gauche à droite :

1^{er} rang: Émile Hacquin, Jade Marjollet, Gauthier Laurent,

2^e rang: Aurélien Vivien-Raguet, Patrick Piquard,

Daniel et Évelyne Reeb, Christelle Franz,

3^e rang : Sébastien Claude, Denise Prot et Hugues Fourment.

Christelle Franz

Le Festival des Granges



La Photothèque de Laimont

Comme chaque année, les photos de ce petit journal ont été réalisées principalement par la Photothèque





Année 1988, le conseil municipal de Laimont décide de doter la commune d'armoiries, tant pour faire honneur à son passé que pour suivre une coutume qui s'étend de plus en plus sur le territoire de la République. Les armoiries nobles de la famille Savigny, seigneurs de Laimont dès le XIV en siècle, sont retenues.

Leur écu d'arme se lit : « De gueules à trois lions d'or ») ; sur les conseils et les recherches de l'héraldiste Jean De Mousson, il a été décidé de les municipaliser en les « timbrant » d'une couronne murale d'argent à trois tours et d'y ajouter la décoration de la Croix de Guerre 1914/1918 qui honore la commune de Laimont.

Savigny est un village situé entre Charmes et Mirecourt. Il y avait un château dont il ne subsiste que les douves. Ce château appartenait aux comtes de Bassompierre. Savigny était le chef-lieu d'une seigneurie considérable possédée par les seigneurs de ce nom et qui arboraient cet écu « De gueules à trois lions d'or ».

Un inventaire nous fournit en 1293 des traces d'un André de Parroye allié à Polie de Pulligny, dame de Savigny. Leur petit-fils eut comme descendant à la quatrième génération Georges de Savigny, chef du Conseil et des Finances de Lorraine; cette branche s'éteint en 1636 avec Albert de Savigny qui ne laissa qu'une fille.

Un second rameau nous fait connaître Guillaume de Savigny, seigneur de Rosnes et de Vigneul ; leur fils, également un Guillaume, se maria en 1378 avec Marguerite de Lenoncourt et devient la souche des Savigny de Laimont.

Les armoiries représentent un lien avec la terre, ainsi celles de Laimont démontrent le lien de la commune avec son territoire et ses habitants ; ceci permet à tous les habitants de la commune de pouvoir utiliser personnellement ces armoiries.

Monsieur Francis Weber, résidant 23 rue Haute à Laimont, très attaché à l'histoire de son village d'adoption en a pris acte et a fait réaliser en 1994, par l'ébéniste Jean Pierre Surugue, un superbe blason en bois pour l'exposer dans sa demeure.

Un blason aux dimensions impressionnantes:

- Plateau du fond : H 100 cm, larg 65cm

- Ecusson : H59 cm, larg 53cm - Lions : Ha 27 cm, larg 23 cm

Pour un poids total de 24 kg et 400 grammes.

Le blason a été réalisé dans trois essences de bois : le chêne pour le fond, le hêtre pour l'écusson et les tours et le noyer pour les lions.



Une fine signature figure sur le plateau du fond en bas à droite, celle du sculpteur.

SURUGUE JP 1994





Monsieur Surugue Jean Pierre, sculpteur sur bois, pierre et œuf d'autruche depuis 1987, habitait à Pargny sur Saulx (51340). Il était médaillé d'or de l'école Boulle et Chevalier des Arts et Lettres.

Monsieur Surugue était un artiste, aussi bien en sculpture, en peinture, en gravure ou en dorure. Il décède en 2013 à l'âge de 74 ans et repose au cimetière de Montigny-la-Resle, département de l'Yonne.

Monsieur Francis Weber décédé, c'est son frère qui hérite du blason quelque temps et qui le met en vente au cours de la brocante organisée par le LAS de Laimont en juin 2016.

C'est là que je le découvre dans un piètre état. Après une rapide concertation avec le maire Monsieur Vautrin et son adjoint Monsieur Laurent, nous décidons de l'acquérir par le biais de la photothèque de Laimont (Association qui a pour but la sauvegarde du patrimoine local) pour la somme de $100 \in$.

Une restauration nécessaire sera faite par Monsieur Chodorge Jean Louis, ébéniste d'art, restaurateur de meubles à Bar le Duc pour la somme de 250 €.

Le blason avec sa belle finition cirée va prochainement prendre place dans la salle du conseil et des mariages, là où tous les Limounis pourront l'admirer et apprécier l'immense travail de Monsieur Surugue.

Merci Monsieur Francis Weber d'avoir fait réaliser le blason de Laimont, il restera lié à votre souvenir.



Yvon Barbier, président de la Photothèque de Laimont

Le repas des Anciens : la Poste à Laimont







Micheline Renauld-Gillet, factrice à Laimont de 1955 à 1969, a repris son activité durant cette belle journée.

